



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Congés Intempéries BTP -  
Union des Caisses de France*  
*Association régie par la loi du 1er juillet 1901*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes combinés**

Exercice clos le 31 mars 2020

Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

24, rue de Dantzig – 75015 Paris

*Ce rapport contient 28 pages*

Référence : LG-204-97



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France** **Association régie par la loi du 1er juillet 1901**

Siège social : 24, rue de Dantzig – 75015 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés du réseau Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une évaluation selon la méthode décrite dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux états financiers combinés dans la partie « 5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre réseau, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous avons examiné les modalités d'application de ces principes comptables.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport financier du réseau Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes combinés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du réseau à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le réseau ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre réseau.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du réseau à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 décembre 2020

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Laurent Genin  
Associé



# Comptes combinés au 31 mars 2020





# SOMMAIRE

	Pages
<b>BILAN COMBINÉ</b>	
BILAN (ACTIF)	1
BILAN (PASSIF)	2
 <b>COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ</b>	 3
 <b>ANNEXE</b>	 4 - 18



# BILAN COMBINÉ



## BILAN - ACTIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

ACTIF COMBINÉ	Notes	31-mars-20			31-mars-19
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Logiciels, droits et valeurs similaires		83 195	57 199	25 997	22 945
Autres immobilisations incorporelles		101	101	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		7 711	-	7 711	14 043
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		44	-	44	24
		<b>91 050</b>	<b>57 300</b>	<b>33 751</b>	<b>37 011</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains - Agencements et aménagements de terrains		20 445	785	19 660	19 708
Constructions		109 161	45 540	63 621	40 086
<b>Autres immobilisations corporelles</b>		-	-	-	-
Matériels et outillages spécialisés		2 903	2 838	65	35
Installations générales, agencements, aménagements divers		13 324	11 549	1 776	2 105
Matériel de transport		720	530	191	245
Matériel et mobilier de bureau		9 249	8 130	1 120	1 168
Matériel informatique		8 160	6 933	1 227	1 444
Immobilisations corporelles en cours		107	-	107	1 483
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		59	-	59	347
		<b>164 129</b>	<b>76 303</b>	<b>87 826</b>	<b>66 620</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations et créances rattachées à des participations		2 971	154	2 817	3 002
Autres titres immobilisés		57	-	57	60
Prêts		1 470	-	1 470	1 449
Autres		226	0	226	218
		<b>4 723</b>	<b>154</b>	<b>4 569</b>	<b>4 729</b>
<b>Total I</b>		<b>259 902</b>	<b>133 757</b>	<b>126 145</b>	<b>108 360</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>COMPTE DE TIERS</b>	<b>2</b>				
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes versés sur commandes		255	-	255	99
<b>Adhérents et comptes rattachés</b>	<b>2</b>				
Adhérents et comptes rattachés		1 610 494	77 337	1 533 157	1 622 048
<b>Autres créances</b>	<b>2</b>				
		1 558 671	8 327	1 550 343	1 492 222
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3</b>				
Valeurs mobilières de placement		4 914 532	97 037	4 817 495	4 784 088
Disponibilités		1 046 083	-	1 046 083	1 231 020
<b>Total II</b>		<b>9 130 035</b>	<b>182 701</b>	<b>8 947 334</b>	<b>9 129 477</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4</b>				
Charges constatées d'avance		3 279	-	3 279	2 655
Charges réglées sur congés : exercice n + 1		92 462	-	92 462	100 572
<b>Total III</b>		<b>95 742</b>	<b>-</b>	<b>95 742</b>	<b>103 227</b>
<b>Fonds gérés</b>	<b>5</b>				
		20 240	-	20 240	23 907
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>9 505 918</b>	<b>316 458</b>	<b>9 189 460</b>	<b>9 364 971</b>

## BILAN - PASSIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

PASSIF COMBINÉ	Notes	31-mars-20	31-mars-19
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>6</b>		
Réserve légale		1 052	1 052
Réserve statutaire		564 363	605 499
Autres réserves		309 403	232 457
Report à nouveau	-	32 382	35 323
Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)		91 111	112 187
<b>Total I</b>		<b>933 548</b>	<b>915 874</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>7</b>		
Provisions pour risques		5 124	5 296
<b>Provisions pour charges</b>			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite		8 430	7 924
Provisions pour congés et charges restant dus		387 512	351 292
Provisions cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs		15 972	16 246
<b>Total II</b>		<b>417 038</b>	<b>380 757</b>
<b>DETTES</b>	<b>8</b>		
Emprunts et dettes financières diverses		20 825	115 285
Fournisseurs et comptes rattachés		8 842	9 150
<b>Adhérents créditeurs et comptes rattachés</b>			
Adhérents créditeurs		31 894	27 970
Dettes fiscales et sociales		238 156	165 984
Opérations avec les organismes professionnels		42 814	42 115
<b>Autres dettes</b>		511 775	684 784
<b>Total III</b>		<b>854 306</b>	<b>1 045 288</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4</b>		
Produits constatés d'avance		-	1 300
Cotisations appelées sur congés : exercice n+1		6 617 085	6 700 758
Cotisations émises sans engagement de congés		347 244	297 088
<b>Total IV</b>		<b>6 964 329</b>	<b>6 999 145</b>
<b>Comptes gérés</b>	<b>5</b>	20 240	23 907
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		<b>9 189 460</b>	<b>9 364 971</b>



# COMPTES DE RÉSULTAT COMBINÉS



## COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ

Montants exprimés en k€

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	Notes	2019/2020	2018/2019
Produits techniques		6 806 527	6 690 499
Reprises sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		34 956	30 738
Reprises de provisions pour congés et cotisations de retraite restant à payer		318 099	337 003
Reprises de provisions pour risques et charges techniques		2 189	6 284
Transferts de charges techniques		471	457
<b>Produits techniques (I)</b>		<b>7 162 242</b>	<b>7 064 980</b>
Charges techniques		6 468 350	6 465 864
Dotations sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		34 028	31 737
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraite restant à rembourser		354 045	333 711
Dotations aux provisions pour risques et charges techniques		2 202	5 543
<b>Charges techniques (II)</b>		<b>6 858 625</b>	<b>6 836 855</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (I-II)</b>	<b>9</b>	<b>303 617</b>	<b>228 125</b>
Autres produits de gestion courante		20 262	21 831
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		10 773	13 165
Transferts de charges d'exploitation		1 281	2 955
<b>Produits d'exploitation (III)</b>		<b>32 316</b>	<b>37 950</b>
Services extérieurs		32 048	29 315
Autres services extérieurs		19 631	20 275
Impôts et taxes		6 855	6 704
Charges de personnel		62 959	65 982
Autres charges de gestion courante		3 307	5 014
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		28 339	21 898
Impôts sur revenus d'exploitation ou financiers		2 549	2 941
<b>Charges d'exploitation (IV)</b>		<b>155 688</b>	<b>152 130</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (III-IV)</b>	<b>10</b>	<b>- 123 372</b>	<b>- 114 180</b>
Produits financiers		25 498	29 227
Reprises de dépréciations des comptes financiers		10 549	5 527
Transferts de charges financières		223	138
<b>Produits financiers (V)</b>		<b>36 271</b>	<b>34 892</b>
Charges financières		42 867	28 032
Dotations sur dépréciations des comptes financiers		88 683	13 795
<b>Charges financières (VI)</b>		<b>131 550</b>	<b>41 827</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>11</b>	<b>- 95 279</b>	<b>- 6 936</b>
Produits exceptionnels		7 796	5 721
Reprise de provisions et dépréciations exceptionnelles		-	-
Transferts de charges exceptionnelles		-	-
<b>Produits exceptionnels (VII)</b>		<b>7 796</b>	<b>5 721</b>
Charges exceptionnelles		1 619	308
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles		32	234
<b>Charges exceptionnelles (VIII)</b>		<b>1 650</b>	<b>543</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>12</b>	<b>6 145</b>	<b>5 178</b>
<b>EXCEDENT (OU INSUFFISANCE) =</b>		<b>91 111</b>	<b>112 187</b>



# ANNEXE COMBINÉE



## RÉSEAU CONGÉS INTEMPÉRIES-BTP

### ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers combinés du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

Ils se composent d'un bilan, dont le total s'élève au 31 mars 2020 à 9 189 460 k€ et d'un compte de résultat, présenté sous forme de liste, qui dégage un résultat combiné excédentaire de 91 111 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

---

##### **Diminution des cotisations patronales**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux de cotisation patronale d'assurance maladie-maternité-invalidité-décès au titre des rémunérations annuelles ne dépassant pas 2,5 fois le Smic, bénéficie d'une diminution de 6 points. L'ensemble de l'exercice est concerné par cette mesure.

##### **Impacts liés à la crise sanitaire de la COVID 19**

Le réseau CIBTP a appliqué des mesures de soutien aux entreprises. D'une part il a maintenu, pendant la période de confinement ses services opérationnels, tant pour le dépôt des déclarations et le règlement des cotisations que pour le paiement des congés. D'autre part, il a accordé une possibilité de report de 3 mois, sans majoration, du paiement des échéances de cotisations des mois de février, mars et avril 2020.

A partir du 17 mars 2020, les adhérents ont eu un recours massif au dispositif d'activité partielle. La période d'activité partielle est prise en compte pour le calcul de l'acquisition des droits à congés payés. L'indemnisation de l'activité partielle est exclue de l'assiette de cotisation car considérée comme un revenu de remplacement. En conséquence, le Réseau connaît donc une forte diminution des cotisations émises à partir de mars 2020 et devra verser des prestations sans contrepartie de cotisations. Par application du principe comptable de rattachement des charges et produits et dans la logique des exercices « congés » et exercices « comptables » appliqués au sein du Réseau, les conséquences de l'activité partielle impacteront les comptes combinés clôturant les campagnes congés 2020 et 2021 à savoir les exercices comptables 2020/2021 et plus fortement 2021/2022.

La crise liée à la COVID 19 a également entraîné une chute drastique des marchés financiers engendrant la constitution de dépréciations sur le portefeuille titres ou la constatation de moins-values impactant fortement le résultat financier du Réseau.

## **PERIMETRE DE COMBINAISON**

---

Chaque entité du réseau Congés Intempéries BTP a approuvé son adhésion au périmètre de combinaison, au moyen d'une convention de combinaison qui a pris la forme d'une résolution adoptée par les conseils d'administration de l'UCF à compter du 2 juillet 2010.

Aucune modification du périmètre de combinaison n'est intervenue depuis l'exercice clos au 31 mars 2019.

Le nombre d'entités combinées s'élève donc à la fin de l'exercice à 16 comme l'an passé.

Au 31 mars 2020, 3 caisses du réseau ont des participations dans 4 SCI.

A l'exception d'une SCI dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % (c'est à dire absence d'influence notable), il existe 3 SCI dont les pourcentages de détention sont respectivement de 31,66 %, 45 % et 95,9 %.

L'impact du retraitement en combinaison des 2 SCI au moyen de la méthode de la mise en équivalence et de celui par intégration globale de la SCI détenue à plus de 95 % étant jugés non significatifs (moins de 1 % de l'actif combiné), il a été décidé de n'intégrer aucune SCI au sein du périmètre de combinaison, comme les exercices précédents.

Code Entité	Entité	Lieu	Méthode de combinaison
-	UCF <sup>1</sup>	Paris	
01	TRAVAUX PUBLICS	Paris	IG <sup>3</sup>
02	ILE-DE-FRANCE	Paris	IG
04	NORD-OUEST	Rouen	IG
07	GRAND EST	Nancy	IG
12	RHONE-ALPES AUVERGNE	Saint-Priest	IG
15	REGION MEDITERRANEE	Marseille	IG
18	MOULINS	Yzeure	IG
20	SUD-OUEST	Toulouse	IG
23	CENTRE-OUEST	Tours	IG
24	GRAND-OUEST	Rennes	IG
27	SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES	Paris	IG
34	LA RÉUNION <sup>2</sup>	Saint-Denis	IG
35	{ MARTINIQUE GUADELOUPE GUYANE }	Fort-de-France Abymes Cayenne }	IG
40	GIE CEDIB	Lyon	IG
41	GIE CARCI-BTP	Yzeure	IG

<sup>1</sup>Entité combinante

<sup>2</sup> Clôture des comptes au 31 octobre 2019

<sup>3</sup> IG : Intégration Globale

## PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes combinés 2020 du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) sont établis dans le respect des règles et principes comptables français et conformément au Règlement CRC n° 2002-12 entérinant l'avis CNC n° 2002-13 du 13 octobre 2002 relatif à l'élaboration des comptes combinés.

Les comptes combinés 2020 ont été arrêtés en appliquant les mêmes règles qu'en 2019.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode du coût historique ;

Et conformément :

- aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau et validées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) le 2 novembre 2006,
- et aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlements ANC n°2018-06 et CRC n°99-03).

Le réseau Congés Intempéries BTP (CIBTP) a établi volontairement des comptes combinés au 31 mars 2020 qui couvrent une période de 12 mois.

## 1. Notion d'exercice comptable

La notion d'exercice « comptable » est différente de la notion d'exercice « congés ».

En effet, l'exercice comptable enregistre toutes les opérations financières intervenues durant une période de 12 mois (y compris le report à nouveau de l'exercice précédent) en les ventilant selon les exercices « congés » concernés, à savoir :

- Exercices « clos » (c'est à dire antérieurs à l'exercice « bilan ») ;
- Exercice « bilan » (c'est à dire exercice en liquidation) ;
- Exercice « en cours » (c'est à dire postérieur à l'exercice « bilan »).

Le résultat de l'exercice comptable peut alors se décomposer en 2 parties :

- Résultat des exercices « clos » (c'est à dire reliquat du ou des exercices « bilan » antérieurs) ;
- Résultat de l'exercice « bilan » qui est le résultat de l'exercice congés à la date de l'arrêté comptable.

Il y a donc un décalage entre le millésime de la date de l'arrêté comptable et la date de l'exercice « congés ».

Ainsi, l'arrêté des comptes au 31 mars 2020 correspond à la clôture des comptes de l'exercice congés 2019.

## 2. Notion d'exercice congés

L'exercice « congés » comprend 2 parties :

- La première partie a trait à l'appel des cotisations ;
- La seconde partie a trait à la consommation par les salariés de leurs droits à congés.

### 3. Immobilisations

#### 3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation incorporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Logiciels	3 ans	33,33 %
S.I. Unique		
- Projet initial, exclusif AXINOD	2 ans <sup>(1)</sup>	50 %
- Projet initial, compatible SIRIUS	10 ans	10 %
- SIRIUS	10 ans	10 %

(1) Suite au déploiement de Sirius, il a été décidé de procéder à un amortissement accéléré des projets dits « exclusif Axinod ». La valeur nette comptable du 31/03/2019 est amortie sur 2 ans à compter de cet exercice. Cette décision a été validée par consultation écrite du Conseil d'administration. Il en résulte pour l'exercice 2019/2020 un complément d'amortissement estimé à environ 7 300 k€.

#### Création du logiciel SIU

Les coûts de création du logiciel et des projets qui y sont liés sont inscrits en « immobilisations en cours », en conformité avec les principes comptables édictés notamment par l'avis du CNC des 9 janvier et 29 avril 1987 relatif au traitement comptable des dépenses de logiciels créés à usage interne, jusqu'à leur mise en service.

#### 3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, selon les dispositions du Règlement CRC n°2004-06, soit le prix d'achat augmenté des frais accessoires ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation. Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation corporelle</i>	<i>Durée prévue d'utilisation</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Installations, agencements	5 à 10 ans	20 % à 10 %
Constructions	50 ans	2 %
Agencements intérieurs	7 ans	14,28 %
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %

### 3.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque celui-ci est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 4. Adhérents

Les créances sur les entreprises adhérentes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celles-ci est inférieure à la valeur comptable.

### 5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

#### 5.1 Disponibilités

Les comptes bancaires figurent au bilan selon leur solde débiteur ou créditeur, en « disponibilités » ou en « dettes financières ». En cas de fusion de comptes situés dans une même banque, la compensation est opérée.

#### 5.2 Valeurs mobilières de placement

Les titres détenus en portefeuille sont inscrits à leur coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat et les coûts d'achat directement attribuables. Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur liquidative des placements devient inférieure à la valeur comptable.

## 6. Provisions

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain.

Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le réseau, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

## 7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du réseau, tels que les cessions d'immobilisations...

---

## NOTES RELATIVES AU BILAN COMBINÉ

**DÉTAIL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ AU 31 MARS 2020**

	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS					Valeur nette en fin d'exercice	
	Valeurs brutes en début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Cumulés en début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumulés en fin d'exercice		
Rubriques et postes												
Logiciels, droits et valeurs similaires	67 470		16 614	889	83 195	44 525		13 562	889	57 199	25 997	
Autres immobilisations incorporelles	101		-	-	101	101		-	-	101	-	
Immobilisations incorporelles en cours	14 043		9 590	15 922	7 711	-		-	-	-	7 711	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	24		44	24	44	-		-	-	-	44	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>81 637</b>	<b>-</b>	<b>26 247</b>	<b>16 834</b>	<b>91 050</b>	<b>44 626</b>	<b>-</b>	<b>13 562</b>	<b>889</b>	<b>57 300</b>	<b>33 751</b>	
Terrains - Agencements et aménagements de terrains	20 491		8	54	20 445	784		20	19	785	19 660	
Constructions	87 239		26 765	4 843	109 161	47 154		2 596	4 210	45 540	63 621	
Matériels et outillages spécialisés	2 927		53	76	2 903	2 891		22	76	2 838	65	
Installations générales, agencements, aménagements divers	13 561		106	343	13 324	11 457		425	333	11 549	1 776	
Matériel de transport	747		30	57	720	502		82	54	530	191	
Matériel et mobilier de bureau	9 369		310	430	9 249	8 202		355	427	8 130	1 120	
Matériel informatique	8 331		637	808	8 160	6 887		853	808	6 933	1 227	
Immobilisations corporelles en cours	1 483		294	1 670	1 07	-		-	-	-	107	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	347		59	347	59	-		-	-	-	59	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>144 495</b>	<b>-</b>	<b>28 263</b>	<b>8 629</b>	<b>164 129</b>	<b>77 875</b>	<b>-</b>	<b>4 354</b>	<b>5 926</b>	<b>76 303</b>	<b>87 826</b>	
Participations et créances rattachées à des participations	3 155		180	364	2 971	153		1	-	154	2 817	
Autres titres immobilisés	60		-	3	57	-		-	-	-	57	
Prêts	1 449		93	73	1 470	-		-	-	-	1 470	
Autres	218		11	3	226	0		-	-	0	226	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>4 882</b>	<b>-</b>	<b>284</b>	<b>443</b>	<b>4 723</b>	<b>153</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>154</b>	<b>4 569</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>231 015</b>	<b>-</b>	<b>54 794</b>	<b>25 906</b>	<b>259 902</b>	<b>122 655</b>	<b>-</b>	<b>17 917</b>	<b>6 815</b>	<b>133 757</b>	<b>126 145</b>	

Données en k€

**Note 1. Actif immobilisé (Voir tableau « Détail de l'actif immobilisé » ci-avant)**

L'actif immobilisé augmente de 17 785 k€. Les principales variations sont les suivantes :

- Une augmentation des immobilisations incorporelles de 10 302 k€ correspondant principalement à l'activation des frais de développement engagés sur l'exercice dans le cadre du SIU ;
- Une augmentation des immobilisations corporelles pour 25 560 k€ dont l'acquisition d'un actif immobilier par une caisse ;
- Une diminution des immobilisations financières de 160 k€ ;
- Des dotations aux amortissements pour 17 917 k€ dont environ 7 300 k€ au titre du complément d'amortissement sur les modules « exclusif Axinod » faisant suite à l'amortissement accéléré sur 2 exercices.

**Note 2. Détail des créances**

Montants exprimés en k€

Libellés	31/03/2020	31/03/2019	
Immobilisations financières	4 723	4 882	
- Dépréciation des participations et/ou immob. financières	- 154	- 153	
	<b>4 569</b>	<b>4 729</b>	
Adhérents et comptes rattachés	1 610 494	1 698 347	1
- Dépréciation des adhérents	- 77 337	- 76 299	
	<b>1 533 157</b>	<b>1 622 048</b>	
Créances personnel	72	20	
Organismes sociaux	1 542 742	1 471 812	2
Etat, impôts et taxes	7	576	
Autres débiteurs	16 105	31 244	
- Dépréciation des autres débiteurs	- 8 327	- 11 332	
	<b>1 550 599</b>	<b>1 492 321</b>	
Charges constatées d'avance	3 279	2 655	
Charges réglées sur congés : exercice N+1	92 462	100 572	
	<b>95 742</b>	<b>103 227</b>	
	<b>3 184 066</b>	<b>3 222 325</b>	

1 La diminution s'explique notamment par la non-réception d'une partie des déclarations du mois de mars et du 1<sup>er</sup> trimestre liée à la crise sanitaire.

2 L'augmentation est principalement due à un reclassement entre les créances et les dettes liées aux URSSAF.

**Note 3. Valeurs mobilières de placement**

Détail du portefeuille :

<i>Données en k€</i>	31/03/2020	31/03/2019
<b>LIBELLES</b>		
Obligations	27 807	44 279
Bons du Trésor et Bons de caisse à court terme	-	-
SICAV	760 056	735 701
FCP	1 973 586	2 535 711
TCN	2 732	-
Comptes à terme	710 477	314 466
Autres placements	1 422 577	1 156 711
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	17 297	15 818
<b>Valeur brute =</b>	<b>4 914 532</b>	<b>4 802 687</b>
Provision pour dépréciation	97 037	18 599
<b>TOTAL (NET)</b>	<b>4 817 495</b>	<b>4 784 088</b>

Le portefeuille évolue légèrement à la hausse et reste impacté par la faiblesse des taux du marché financier.

Au 31 mars 2020, la valeur de marché du portefeuille hors intérêts courus s'élève à 4,8 mds€. Elle est marquée par la chute des marchés financiers liée à la crise de la COVID 19.

**Note 4. Charges et produits constatés d'avance**

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement le montant des charges et produits techniques comptabilisés sur l'exercice comptable, relatif à l'exercice congé 2020 (cf. Principes comptables 1.).

Charges constatées d'avance

<i>Données en k€</i>	31/03/2020	31/03/2019
<b>LIBELLES</b>		
Charges constatées d'avance	3 279	2 655
Charges réglées sur congés : exercice n + 1	92 462	100 572
<b>TOTAL</b>	<b>95 742</b>	<b>103 227</b>

**Produits constatés d'avance**

<i>Données en k€</i>		31/03/2020	31/03/2019
LIBELLES			
Produits constatés d'avance		-	1 300
Cotisations appelées sur congés : exercice n + 1		6 617 085	6 700 758
Cotisations émises sans engagement de congés		347 244	297 088
<b>TOTAL</b>		<b>6 964 329</b>	<b>6 999 145</b>

**Note 5. Fonds gérés**

Ce compte représente les fonds gérés par l'UCF pour le compte de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics).

Les textes constitutifs de l'OPPBTP prévoient en effet que l'UCF assure la collecte des cotisations et le paiement des dépenses de l'OPPBTP.

A ce titre, des comptes financiers sont ouverts en banque au nom de l'UCF du réseau Congés Intempéries BTP.

Ces fonds figurent pour un montant identique à l'actif du bilan combiné sous la rubrique « Fonds gérés » et au passif sous la rubrique « Comptes gérés ».

**Note 6. Fonds propres**

<i>Données en k€</i>	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Total des fonds propres
	légale	statutaire	autres			
Situation au 31/3/17 =	1 054	513 042	153 042	- 31 637	86 398	721 899
Affectation du résultat 16/17	- 1	42 094	24 662	16 139	- 82 894	0
Rétrocessions		-	-	-	-	-
Résultat au 31/3/18					86 644	86 644
Retraitement Caisse Antilles				- 2 388	- 3 185	- 5 573
Autres					- 319	- 319
Situation au 31/3/18 =	1 052	555 136	177 704	- 17 885	86 644	802 652
Affectation du résultat 17/18	-	50 363	54 753	- 17 438	- 87 679	0
Rétrocessions		-	-	-	-	-
Résultat au 31/3/19					112 187	112 187
Autres					1 034	1 034
Situation au 31/3/19 =	1 052	605 499	232 457	- 35 323	112 187	915 873
Affectation du résultat 18/19	-	12 797	96 273	2 941	- 112 011	-
Rétrocessions		- 53 933	- 19 328	-	-	- 73 261
Résultat au 31/3/20					91 111	91 111
Autres					- 176	- 176
Situation au 31/3/20 =	1 052	564 363	309 403	- 32 382	91 111	933 548

La variation des fonds propres s'explique principalement par l'excédent de l'exercice de 91 111 k€ ainsi que par la rétrocession de cotisations Intempéries relatives à la 73<sup>ème</sup> campagne pour 53 933 k€ et la rétrocession de cotisation Congés réalisée par deux caisses pour 19 328 k€.

**Note 7. Provisions pour risques et charges**
*Données en k€*

NATURE	En début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	En fin d'exercice	
Provisions pour risques (technique & exploitation)	5 296	-	3 348	3 519	5 124	1
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	7 924	-	2 632	2 125	8 430	2
Provisions pour congés restant dus	351 292	-	349 339	313 119	387 512	3
Provisions pour cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs	16 246	-	4 705	4 979	15 972	
<b>TOTAUX</b>	<b>380 757</b>	<b>-</b>	<b>360 023</b>	<b>323 742</b>	<b>417 038</b>	

**1** Au 31 mars 2020, les provisions pour risques concernent essentiellement l'UCF, pour la provision sur les cotisations PROBTP d'un montant de 2,2 m€ à payer au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 conformément aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité de l'UCF et validées par le CNC le 2 novembre 2006.

**2** Au 31 mars 2020, le montant de la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée s'élève à 8,4 m€. Des contrats d'assurance permettent par ailleurs de couvrir le solde de l'engagement pour 6 entités. A compter du 31 mars 2020, l'ensemble des caisses couvrent leur engagement par le biais de provisions ou de contrats d'assurance.

**3** Ce poste enregistre une hausse liée à une prise décalée des congés et à une augmentation du nombre de jours de congés non pris

**Note 8. Détail des dettes**
*Montants exprimés en k€*

Libellés	31/03/2020	31/03/2019	
Emprunts et dettes financières diverses	20 825	115 285	1
Fournisseurs et comptes rattachés	8 842	9 150	
Adhérents créditeurs	31 894	27 970	
Organismes professionnels	42 814	42 115	
Dettes fiscales et sociales	238 156	165 984	2
Autres dettes	511 775	684 784	3
	<b>854 306</b>	<b>1 045 288</b>	

**1** Au 31 mars 2019, ce poste comprenait pour 95 m€ la contrepartie d'un compte titres à l'actif dans le cadre de la convention de trésorerie signée entre l'UCF et la BTP Banque en raison de l'activité de collecte de la taxe d'apprentissage qui a cessé au cours de l'exercice précédent.

**2** Ce poste évolue notamment en raison de la présentation des comptes URSSAF.

**3** Ce poste intégrait au 31 mars 2019 le montant de la collecte de la taxe d'apprentissage à reverser à Constructys pour 95 m€. Il est à noter également une diminution des charges à payer s'expliquant par un montant des indemnités de congés payés versées au titre du mois d'avril 2020 inférieur de celui versé en avril 2019.

**NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ**
**Note 9. Résultat technique combiné**

<i>Données en k€</i>	Ex. 2019/2020	Ex. 2018/2019
LIBELLES		
Cotisations	6 806 998	6 690 955
Reprises sur provisions à caractère technique	353 055	367 741
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 189	6 284
<b>Produits techniques =</b>	<b>7 162 242</b>	<b>7 064 980</b>
Indemnités	6 462 691	6 453 579
Pertes sur créances irrécouvrables	5 658	12 284
Dotations aux provisions à caractère technique	388 073	365 448
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 202	5 543
<b>Charges techniques =</b>	<b>6 858 625</b>	<b>6 836 855</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>303 617</b>	<b>228 125</b>

Le résultat technique de l'exercice 2019/2020 s'établit à 303,6 m€ contre 228,1 m€ l'an passé.  
 Cette amélioration est principalement liée à l'impact de la baisse des charges patronales au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Note 10. Résultat d'exploitation combiné**

<i>Données en k€</i>	Ex. 2019/2020	Ex. 2018/2019
LIBELLES		
Autres produits de gestion courante	20 262	21 831
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 773	13 165
Transferts de charges d'exploitation	1 281	2 955
<b>Produits d'exploitation =</b>	<b>32 316</b>	<b>37 950</b>
Services et autres services extérieurs	51 679	49 590
Impôts et taxes	6 855	6 704
Charges de personnel	62 959	65 982
Autres charges de gestion courante	3 307	5 014
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	28 339	21 898
Impôts sur revenus d'exploitation et financiers	2 549	2 941
<b>Charges d'exploitation =</b>	<b>155 688</b>	<b>152 130</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 123 372</b>	<b>- 114 180</b>

Le résultat d'exploitation 2019/2020 est impacté d'un complément de dotation aux amortissements lié à l'amortissement accélérés des modules « exclusif Axinod » pour environ 7 m€.

**Note 11. Résultat financier combiné**

<i>Données en k€</i>	Ex. 2019/2020	Ex. 2018/2019	
LIBELLES			
Revenus des titres de placement	17 048	21 605	
Plus-values sur cessions de titres de placement	8 009	7 110	1
Autres produits financiers	441	513	
Reprises sur provisions à caractère financier	10 549	5 527	
Transferts de charges financières	223	138	
<b>Produits financiers =</b>	<b>36 271</b>	<b>34 892</b>	
Moins-values sur cessions de titres de placement	42 095	27 827	1
Autres charges financières	772	206	
Dotations aux provisions à caractère financier	88 683	13 795	2
<b>Charges financières =</b>	<b>131 550</b>	<b>41 827</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 95 279</b>	<b>- 6 936</b>	

1 Le résultat net de cession des titres de portefeuille correspond à une perte de 34,1 m€ contre une perte de 20,7 m€ l'an passé.

2 Face à la chute des marchés financiers en mars suite à la crise de la COVID 19, la dotation à la dépréciation a fortement progressé par rapport à l'exercice précédent.

**Note 12. Résultat exceptionnel combiné**

<i>Données en k€</i>	Ex. 2019/2020	Ex. 2018/2019
LIBELLES		
Prix de cession des immobilisations	6 892	5 041
Autres produits exceptionnels	904	679
Reprises de provisions à caractère exceptionnel	-	-
<b>Produits exceptionnels =</b>	<b>7 796</b>	<b>5 721</b>
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	1 053	35
Autres charges exceptionnelles	566	273
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel	32	234
<b>Charges exceptionnelles =</b>	<b>1 650</b>	<b>543</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>6 145</b>	<b>5 178</b>

Le résultat exceptionnel enregistre principalement la plus-value de cession des locaux de l'antenne d'une caisse.

---

## AUTRES INFORMATIONS

---

### Engagements hors bilan

---

En matière d'indemnités de départ en retraite et sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP :

- 6 entités ont souscrit des assurances afin de couvrir partiellement ou en totalité leurs engagements au titre des indemnités de départ à la retraite de leurs salariés ;
- 13 comptabilisent dans leurs comptes leurs engagements en matière de départ à la retraite, ou le solde de l'engagement pour certaines qui le couvrent partiellement par un contrat (8,4 m€).

---

### Effectif temps plein (ETP)

---

Sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP, l'ETP moyen annuel est de 970 salariés au titre de l'exercice 2020 contre 969 salariés au titre de l'exercice précédent.

---

### Tableau des flux de trésorerie (TFT)

---

Conformément à l'exemption du 2 novembre 2006 accordée par le Conseil National de la Comptabilité, l'élaboration de ce tableau ne constitue pas une obligation.

---

### Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

---

Néant